



GUIDE À L'INTENTION DES ORGANISATEURS D'EXPOSITIONS POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION DE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP) A(H5N1) AUX BOVINS

CONTEXTE

Le présent guide décrit les mesures de précaution recommandées pour prévenir la transmission du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) A(H5N1).

- L'IAHP (y compris la souche A[H5N1]) est une maladie à déclaration obligatoire au Canada. Au moment de mettre sous presse, la souche A(H5N1) n'avait pas été détectée au Canada chez les bovins laitiers, mais elle circulait aux États-Unis.
- Dans les milieux comme les expositions, où des personnes et des animaux de différents endroits se regroupent, la probabilité de propager des maladies infectieuses comme les virus de l'influenza augmente.
- Aux États-Unis, l'influenza aviaire A(H5N1) a sauté des oiseaux sauvages aux bovins laitiers pour ensuite se propager dans plusieurs États, ce qui a causé une transmission entre mammifères : entre vaches, et des vaches aux chats et à d'autres animaux.
- Certains virus de l'influenza peuvent aussi se transmettre des animaux (porcs, volailles, chèvres, bovins) aux humains et vice versa.
- Les contacts étroits avec des animaux infectés sont la principale façon dont les humains peuvent contracter les virus de l'influenza provenant d'animaux.
- Les cas d'infection humaine par ces virus sont rares et la maladie est souvent bénigne, mais elle peut être sévère et parfois entraîner l'hospitalisation ou même la mort.
- Les participants des expositions doivent prendre des précautions pour prévenir la transmission des maladies infectieuses comme l'influenza entre animaux et des animaux aux humains.

Principales recommandations :

AVANT L'EXPOSITION

1. Exiger :

- Que les animaux participants soient en bonne santé.
- Que les animaux ayant séjourné dans un endroit (État, province, etc.) où l'on sait qu'il y a eu au cours des 60 derniers jours des troupeaux positifs pour l'IAHP A(H5N1) ou montrant des signes cliniques de maladies potentiellement infectieuses, contagieuses ou transmissibles se voient REFUSER l'entrée à l'exposition.
- Qu'avant leur arrivée sur les lieux de l'exposition, les bovins laitiers participants aient obtenu un résultat négatif à un test approuvé de détection de l'IAHP A(H5N1) dans les 7 jours ayant précédé leur déplacement. Pour les vaches en provenance des États-Unis, voir les [exigences d'importation et de détection](#) visant les animaux qui participent à des foires et à des expositions.
- Que les exposants fournissent les renseignements suivants :
 - Leurs coordonnées (nom, adresse, numéro d'identification de l'exploitation, numéro de téléphone, adresse courriel), pour que l'on puisse les contacter facilement en cas de besoin.
 - L'adresse de voirie de la ferme d'origine de l'animal.
 - Le numéro d'identification de l'exploitation et le numéro d'identité de chaque animal emmené à l'exposition; il faut aussi déclarer son entrée et sa sortie de la foire dans TracéLaitier ou SimpliTrace.

2. S'assurer qu'il y a :

- Un mécanisme pour :
 - Enregistrer/confirmer les résultats des tests de détection de l'IAHP A(H5N1).
 - Noter par écrit si les véhicules et le matériel servant au transport des animaux ont été entièrement nettoyés et désinfectés avant et après usage.
- Un ou plusieurs lieux nettoyables pour la collecte de la litière/du fumier/de l'urine.
- Une zone désignée où les parents de jeunes enfants pourront laisser leurs poussettes, sacs à couches et autres articles durant la visite des aires de contact avec les animaux.

3. Confirmer qu'il y aura un médecin vétérinaire sur place ou en disponibilité pour s'occuper des problèmes ou des urgences en lien avec la santé des animaux.

4. Communiquer :

- Lors de l'inscription, les [principes de biosécurité](#) au personnel, aux bénévoles, aux exposants et à toute personne qui assiste à l'exposition.
- La procédure d'isolement d'un animal qui tombe malade sur les lieux et la stratégie de communication (ou un plan d'intervention d'urgence, le cas échéant) pour gérer une éventuelle éclosion d'IAHP A(H5N1) ou d'une autre maladie animale transmissible pendant l'exposition.

5. Programmer pour les bovins laitiers des heures d'entrée différentes de celles des autres espèces ou établir un processus d'enregistrement structuré en collaboration avec le médecin vétérinaire qui sera sur les lieux.

6. Prévoir :

- Le logement de différentes espèces à une distance établie ou dans différentes zones de l'exposition; si possible, laisser un enclos vide entre les animaux de différents troupeaux de la même espèce.
- Différents jours d'exposition pour chaque espèce, ainsi qu'un nettoyage et une désinfection après la sortie de chaque espèce.

7. Indiquer aux exposants lors de l'inscription :

- Que toute personne malade ou présentant des symptômes (fièvre, toux, écoulement nasal, mal de gorge, vomissements, diarrhée, etc.) devrait rester chez elle. Chez les personnes asymptomatiques, le port d'un masque bien ajusté (N95) réduit le risque de transmission de maladies pour la personne qui le porte et pour les autres.

8. Accrocher des panneaux simples et faciles à comprendre à la vue des visiteurs avant l'entrée dans les aires où les animaux sont logés, avec des avertissements comme ceux-ci :

- Ne pas toucher aux animaux sauf dans les aires d'exposition où il est permis de le faire.
- Même des animaux apparemment en bonne santé peuvent être porteurs de microbes causant des maladies chez les humains.

- - Les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées et les jeunes enfants sont plus susceptibles d'être malades après avoir touché des animaux.
 - Les jeunes enfants (moins de 5 ans) et les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent être supervisés dans les aires d'exposition.
 - Les personnes ayant une maladie respiratoire ou une maladie infectieuse peuvent parfois infecter des animaux. Pensez-y à deux fois avant d'assister à l'exposition si vous ne vous sentez pas bien. Un masque bien ajusté (N95 ou autre) peut vous protéger et protéger les autres.
 - Éviter de manger, de boire et de mettre des choses dans sa bouche dans les aires où il y a des animaux.
 - Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon ou utiliser du désinfectant pour les mains après avoir touché un animal.
 - Les aliments, les boissons, les poussettes, les biberons, les sucres et les jouets pour enfants ne sont pas recommandés dans les aires d'exposition. Consommer les aliments et les boissons dans les zones désignées seulement.

9. Désigner :

- Une aire d'isolement à l'écart des autres animaux et des aires d'exposition pour y mettre tout animal qui présente des signes de maladie pendant l'exposition. L'aire d'isolement ne doit pas partager un volume d'air confiné, un panneau de structure/une clôture ou un espace d'alimentation ou d'abreuvement avec d'autres animaux.
- Une aire pour la traite, l'entreposage du lait et l'élimination du lait.
- Des points de collecte de l'EPI usagé avec des bacs clairement identifiés pour différents types d'EPI (masques, gants, blouses, etc.).

10. Apprendre au personnel et aux bénévoles susceptibles de s'approcher des animaux à reconnaître les signes de l'influenza chez les vaches laitières (diminution de la production de lait, de l'appétit et de la motilité ruminale, lait épais ou décoloré, léthargie, fièvre, déshydratation, signes de mammite dans un ou plusieurs quartiers, excréments secs, constipation, écoulement nasal ou diarrhée dans certains cas).

PENDANT L'EXPOSITION

- 1. Aménager** des postes de nettoyage et de désinfection aux points d'entrée et de sortie des véhicules, des visiteurs, du matériel et du personnel. Suivre les lignes directrices en vigueur dans la province ou le territoire. Voici les éléments couramment inclus dans de tels postes :
 - Désinfectants pour les mains à base d'alcool, désinfectants pour surfaces, lingettes désinfectantes, vaporisateur désinfectant, gants jetables, masques, essuie-tout, sacs pour déchets biodangereux, lunettes de protection (surtout pour mélanger ou utiliser des désinfectants puissants), panneaux avec des instructions et des directives claires sur les bonnes pratiques d'hygiène (y compris le mode d'emploi des désinfectants), etc.
- 2. Installer** des postes de lavage des mains avec de l'eau et du savon et fournir du désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 %) à différents endroits du lieu d'exposition, surtout près des enclos des animaux.
- 3. Afficher** et fournir aux exposants et aux participants du matériel pédagogique sur l'IAHP A(H5N1) et les mesures de biosécurité recommandées à leur arrivée.
- 4. Restreindre** au personnel autorisé l'accès aux aires où se trouvent les animaux et surveiller les points d'entrée pour empêcher tout accès non autorisé.
- 5. Exécuter** des vérifications de routine de la santé des animaux durant l'exposition.
- 6. Réduire** les contacts directs entre les animaux de différents troupeaux ou attribuer les logettes de manière à limiter les contacts directs entre les bovins.
- 7. Recommander** aux exposants d'utiliser du matériel propre et réservé à cet usage pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux afin de prévenir la contamination croisée. Dissuader les exposants de partager leur matériel avec d'autres. S'il faut partager du matériel, le nettoyer et le désinfecter après usage. Voir la liste des [désinfectants approuvés et des durées de contact efficaces contre H5N1 pour les surfaces et le matériel](#).
- 8. Limiter** autant que possible la cohabitation des vaches de différents troupeaux et s'assurer que chaque animal utilise une logette désignée. Respecter les heures prévues pour emmener les animaux dans les aires d'exposition.

- 9. Restreindre** les contacts directs entre les visiteurs et les animaux.
- 10. S'assurer** qu'il y a une ventilation suffisante, une température contrôlée et un accès à l'eau potable dans les étables pour réduire le stress des animaux et contribuer à prévenir la transmission des maladies.
- 11. Recommander** ce qui suit au sujet de la traite :
- Interdire la traite des bovins laitiers en lactation dans les aires directement accessibles au public ou aux autres animaux.
 - Utiliser une barrière pour que le public reste à au moins 10 pieds de la vache.
 - Désinfecter le matériel de traite après chaque vache.
 - [Se laver soigneusement les mains](#) après avoir manipulé les animaux ou le matériel/l'équipement ayant été en contact avec les animaux durant la traite.
 - Demander au personnel qui manipule les animaux ou les déchets animaux (litière, excréments, lait à jeter, etc.) de porter les vêtements de protection recommandés (gants, surbottes).
 - Ne pas offrir de lait cru aux visiteurs, ni à d'autres animaux.
- 12. Fournir** de l'eau pour le nettoyage, et un endroit approprié où jeter le lait.

APRÈS L'EXPOSITION

- 1. Éliminer** correctement la litière, le foin et les aliments utilisés et inutilisés et s'assurer que les enclos et les logettes sont nettoyés et désinfectés.
- 2. Obliger** les exposants à laisser les logettes propres et exemptes de litière et de détritius; ces matières doivent être jetées à l'endroit indiqué.
- 3. Nettoyer** et désinfecter à fond les aires d'exposition en suivant un protocole de nettoyage et de désinfection établi, surtout dans les aires où les animaux ont été logés et exposés.
- 4. S'assurer** que l'EPI usagé collecté est jeté conformément à la réglementation provinciale et [nationale sur la gestion des déchets dangereux](#).
- 5. Recommander** de mettre en quarantaine les animaux de retour de l'exposition pour détecter toute maladie lente à se manifester.

- 6. Inviter** les exposants et les participants à consulter leur prestataire de santé s'ils présentent ou si des membres de leur famille ou de leur personnel présentent des signes de maladie (fièvre ou frissons, toux, mal de gorge, écoulement nasal, congestion nasale, courbatures, mal de tête, fatigue, conjonctivite, vomissements, diarrhée) après l'exposition, en précisant qu'ils ont été en contact avec des animaux.
- 7. Rencontrer** l'équipe pour faire le bilan de ce qui s'est bien passé et des aspects à améliorer pour les expositions à venir.

« Le présent guide a été élaboré en collaboration avec plusieurs médecins vétérinaires en chef provinciaux et des représentants de l'industrie, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence de la santé publique du Canada. Les informations qu'il contient pourraient changer en fonction de cas émergents et des directives réglementaires. »

AUTRES RESSOURCES

1. [Detections of Highly Pathogenic Avian Influenza \(HPAI\) in Livestock](#)
1. [Recommendations to Minimize Influenza Transmission at Dairy Cattle Livestock Exhibitions](#)
3. [Mesures que les producteurs peuvent prendre pour prévenir la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez les bovins](#)
4. [Désinfectants pour surfaces contre les agents pathogènes viraux émergents](#)
5. [L'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez le bétail - inspection.canada.ca](#)
6. <https://www.bah.state.mn.us/sites/default/files/documents/Biosecurity-for-Exhibitors.pdf>
7. [Learn about handwashing – https://umash.umn.edu/wp-content/uploads/2016/11/Handwashing-Poster.pdf](#)
8. [Enhanced Biosecurity Resources for Producers - https://securemilksupply.org/milk-producers/biosecurity/](#)
9. [Biosécurité – Holstein Québec \(holsteinquebec.com\)](#)
10. [Considerations and Information for Fair Exhibitors to Help Prevent Influenza | Influenza in Animals | CDC](#)
11. 11. Gouvernement du Canada. Lavez-vous les mains pour réduire la transmission des maladies infectieuses <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vie-saine/hygiene-mains.html>
12. Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) - Good Hygiene Practices – Reducing the Spread of Infectious Diseases and Viruses https://www.ccohs.ca/oshanswers/diseases/good_hygiene.html
13. CCOHS – How to Protect Yourself from Avian Influenza A(H5N1) at Work infographic: [CCOHS: How to Protect Yourself from Avian Influenza A\(H5N1\) at Work](#)
14. CCOHS – Avian Influenza: [CCOHS: Avian Influenza](#)
15. Government of Canada – Avian Influenza A(H5N1): Symptoms and treatment: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/avian-influenza-h5n1.html>
16. [Commercial milk sampling and testing for highly pathogenic avian influenza \(HPAI\) viral fragments in Canada - inspection.canada.ca](#)
17. <https://www.aabp.org/committees/resources/VaccGuidelines2021.pdf>
18. [HPAI in Dairy Cattle | Department of Agriculture \(colorado.gov\)](#)
19. [Avian flu in humans | Department of Public Health & Environment \(colorado.gov\)](#)
20. [Highly Pathogenic Avian Influenza Detected in Oklahoma Dairy Herd – ODAFF](#)